

MAIRIE DE POUSTHOMY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept du mois d'avril à 20 heures 30 minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de POUSTHOMY.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOUSQUET Bernard	MERIC Patrice	
CONDOMINES Alain	SERRES Daniel	
CONDOMINES Vanessa	SERRES Marlène	
JAMME Karol		
LAVABRE Jacqueline		

Étaient absents excusé(e)s : CANTALOUBE Séverine, GARRIGUES Nathalie et VILLENEUVE Sébastien

Secrétaire de séance : CONDOMINES Vanessa

I - DELIBERATIONS PRISES

± Vote du Compte Administratif 2023 de la commune et approbation du compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2023, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 132 083.11 €
Recettes de fonctionnement : 224 134.36 €
✓ avec un excédent reporté de 2022 de : 122 087.64 €

Dépenses d'Investissement : 231 413.63 €
Recettes d'Investissement : 126 547.50 €
✓ avec un excédent d'investissement reporté de 2022 : 231 594.32 €
✓ et un total des restes à réaliser à reporter en 2024 : 275 121.00 € en dépenses et 31 455.00 € en

recettes.

TOTAL CUMULE des dépenses : 638 617.74 €
TOTAL CUMULE des recettes : 735 818.82 €

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2023 de la commune ainsi que le compte de gestion 2022 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

± Vote du Compte Administratif 2023 du service assainissement et approbation du compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2023, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 2 138.78 €
Recettes de fonctionnement : 5 614.75 €

Dépenses d'Investissement : 300 320.73 €
Recettes d'Investissement : 219 566.26 €
✓ avec un excédent d'investissement reporté de 2022 : 12 174.62 €
✓ et un total des restes à réaliser à reporter en 2024 : 424 436.00 € en dépenses et 492 257.00 € en recettes

TOTAL CUMULE des dépenses : 726 895.51 €
TOTAL CUMULE des recettes : 729 612.63 €

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2023 du service assainissement ainsi que le compte de gestion 2023 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

↓ Vote du Compte Administratif 2023 du lotissement et approbation du compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2023, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 0.00 €
Recettes de fonctionnement : 194 464.86 €
✓ avec un déficit reporté de 2022 de : 194 464.25 €

Dépenses d'Investissement : 194.464.25 €
Recettes d'Investissement : 194 765.00 €

TOTAL CUMULE des dépenses : 388 928.50 €
TOTAL CUMULE des recettes : 389 229.86 €

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2023 du lotissement ainsi que le compte de gestion 2023 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

↓ Vote du Compte Administratif 2023 du budget photovoltaïque et approbation du compte de gestion 2023 du Service de Gestion Comptable de Saint Affrique

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du C.A. 2023, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets du II A1 de sa vue d'ensemble ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Dépenses de fonctionnement : 4 369.59 €
Recettes de fonctionnement : 6 439.73 €
✓ Avec un excédent de fonctionnement reporté de 2022 de : 1 044.05 €

Dépenses d'Investissement : 0.00 €
Recettes d'Investissement : 7 876.49 €
✓ Avec un excédent d'investissement reporté de 2022 de : 1 852.60 €

TOTAL CUMULE des dépenses : 4 369.59 €
TOTAL CUMULE des recettes : 17 212.87 €

Mme. le Maire sort de la salle, et le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les comptes du C.A. 2023 du lotissement ainsi que le compte de gestion 2023 du service de gestion comptable de Saint Affrique.

⚡ Affectation du résultat de la commune

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M^{me} LAVABRE Jacqueline Maire

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Contre 0 Pour 8

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 214 138,89 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 051,25 €
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	122 087,64 €
C. Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	214 138,89 €

(SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D. Solde d'exécution d'investissement 126 728,19 €

L. Solde des restes à réaliser d'investissement (4) -243 666,00 €

Besoin de financement F =D+E -116 937,81 €

AFFECTATION = C =G+H 214 138,89 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	116 937,81 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	97 201,08 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

⚡ Affectation du résultat du service assainissement

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jacqueline LAVABRE Maire.

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Constatant que le compte administratif fait apparaître

VOTES : Contre 0 Pour 8

- un excédent d'exploitation de : 3 475,97 €
 - un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 475,97 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	0,00 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	3 475,97 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-66 578,85 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	67 621,00 €
Besoin de financement = e. + f.	-758,85 €
AFFECTATION (2) = d.	3 475,97 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	758,85 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	2 717,12 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

↓ Affectation du résultat du budget lotissement
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqueline LAVABRE, Le Maire

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,61 €
 - un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Contre 0 Pour 8

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	154 464,85 €
B. Résultats antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-154 464,25 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	0,61 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D. Solde d'exécution d'investissement	300,75 €
F. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E 0,00 €
AFFECTATION = C	=G+H 0,61 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0,00 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0,61 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

↓ Affectation du résultat du budget photovoltaïque
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration légalement constitué s'est réuni en séance sous la présidence de Jacqueline LAVABRE, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 3 114,19 €
 - un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
 Nombre de membres présents : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTES : Contre 0 Pour 8

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	2 070,14 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	1 041,05 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)	3 114,19 €
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	9 720,09 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	3 114,19 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002	3 114,19 €
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

⚡ Taux d'imposition 2024 des taxes directes locales

Madame le Maire rappelle que les Délibérations relatives au vote des taux des deux taxes directes locales dont est bénéficiaire la Commune, à savoir : les Taxes sur le Foncier Bâti et Non Bâti, doivent être notifiées aux Services Fiscaux. Compte tenu du produit fiscal attendu à hauteur de 91 061.00 € et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction des Services Fiscaux.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 par rapport à ceux de 2023, à savoir : Taxe sur le Foncier Bâti : 35.69 % et Taxe sur le Foncier Non Bâti : 72.00 %.

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

Taxes	Bases d'imposition Prévis. pour 2024	Taux	Produits
1 – TF B	186 900.00 €	35.69 %	66 705.00 €
2 – TF NB	21 200.00 €	72.00 %	15 264.00 €
3 – TH R.S	95 700.00 €	9.50 %	9 092.00 €
TOTAL GENERAL			91 061.00 €

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

Le Conseil Municipal, décide à la majorité de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux pour 2024, et a voté les taux comme suit :

-	Taxe sur le Foncier Bâti	35.69 %
-	Taxe sur le Foncier Non Bâti	72.00 %
-	Taxe d'Habitation résidences secondaires	9.50 %

⚡ Vote du B.P. 2024 du budget « Photovoltaïque »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2024 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget photovoltaïque : 9 514.19 € en dépenses et en recettes

- Dont un excédent reporté de 2023 de 3 114.19 €

Investissement budget photovoltaïque : 13 609.09 € en dépenses et en recettes

✓ Dont un excédent reporté de 2023 : 9 729.09 €

Total du Budget 2024 : 23 123.28 € en dépenses et en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver les comptes du B.P. 2024 du photovoltaïque.

⚡ Vote du B.P. 2024 du budget « Lotissement »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2024 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget lotissement : 473 891.40 € en dépenses et en recettes

- Dont un excédent reporté de 2023 de 0.61 €

Investissement budget lotissement : 431 705.70 € en dépenses et en recettes

- Avec un excédent reporté de 2023 de 300.75 €

Total du Budget 2024 : 905 597.10 € en dépenses et en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité d'approuver les comptes du B.P. 2024 du lotissement.

⚡ Vote du budget primitif 2024 du service assainissement

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2024 qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget Assainissement : 8 079.12 € en dépenses et en recettes

Investissement budget Assainissement : 745 715.85 en dépenses et en recettes

- ✓ Dont un déficit d'investissement reporté de 2023 de : 68 579.85 €
- ✓ Dont un report de restes à réaliser de 2023 de 424 436.00 € en dépenses et 492 257.00 € recettes

Total du Budget 2024 : 753 794.97.00 € en dépenses et en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé d'approuver les comptes du B.P. 2024 du budget eau et assainissement.

⚡ Vote du budget primitif 2024 de la commune

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition pour le vote du B.P. 2024 du budget principal, qu'elle a dressé. Elle distribue pour ce faire les feuillets de la vue d'ensemble II A1 ainsi que le détail des sections de fonctionnement et d'investissement en dépenses et recettes :

Fonctionnement budget principal : 306 487.08 € en dépenses et en recettes

- ✓ Dont un excédent reporté de 2023 de : 97 2021.08 €

Investissement budget principal : 409 964.00 € en dépenses et 480 796.00 en recettes

- ✓ Dont un excédent d'investissement reporté de 2023 : 126 728.19 €
- ✓ Et un solde des restes à réaliser de 2023 : 275 121.00 € en dépenses et 31 455.00 € en recettes

Total du Budget 2024 : 716 451.08 € en dépenses et 787 283.08 € en recettes

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé les comptes du B.P. 2024 de la commune.

⚡ Vente d'une parcelle du lotissement du Moulin à Vent : Lot 3

Madame le Maire informe le conseil municipal que Mme LAZZARELLI Elise est intéressée pour acquérir le lot n° 3 soit la parcelle B 1249 d'une surface de 1 749 m² au lotissement du Moulin à Vent.

Madame le Maire rappelle que le prix de vente des parcelles au m² a été fixé à 10 € TTC.

Madame le Maire propose de vendre la parcelle B 1249 d'une surface totale de 1 749 m² au prix de 17 490.00 € TTC.

Le prix de revient pour ce terrain sera de :

prix de vente TTC	17 490.00
TVA sur marge	1 938.36
montant HT de la transaction	15 551.64

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De **VENDRE** la parcelle B 1249 d'une surface totale de 1 810 m² à Mme LAZZARELLI Elise pour la somme de 17 490.00 € TTC.
- **D'AUTORISER** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

II - COURRIERS - QUESTION DIVERSES

- Demande de subvention par l'association « Jeunesse Sportive Rance Rougier : octroi d'une subvention de 200 €
- Rencontre cistercienne le 4 mai 2024.

Fin de la séance : 00h30

Fait à Pousthomy, le 26 avril 2024

Le Maire, Jacqueline LAVABRE

